

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **mardi 10 mars 2020** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Dany Boucher, conseiller
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Madame Carole Plamondon, conseillère
Monsieur Maurice Grimard, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Dominique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

Sont absents :

Monsieur René Guimond, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Avis public de dépôt du rôle de perception 2020
7. Responsabilités et secteur d'activités des élus
8. Balayage de rue 2020
9. Camp de jour - Demande de partage des coûts
10. Étude de partage d'une ressource administrative
11. Programme d'aide à la voirie locale -Volet Projets particuliers d'amélioration
12. Demande de branchement Aqueduc - Deschaillons-sur-St-Laurent
13. Inspection régionale
 - 13.1 Acceptation du projet de modification du protocole d'entente
14. Fauchage et débroussaillage des bords de route 2020-2021-2022
15. Règlements
 - 15.1 Règlement #369-2020 modifiant le règlement #367-2019 établissant un programme de revitalisation du territoire
16. Demande d'aide financière
 - 16.1 La clef de la Galerie
 - 16.2 Association de soccer Les Seigneuries
17. Rapport des élus
18. Correspondances
19. Varia
 - 19.1 Stationnement du 1255, rue St-Jacques
 - 19.1.1 Retrait du stationnement du 1255, rue St-Jacques du contrat de déneigement des chemins d'hiver
 - 19.1.2 Location du stationnement de l'APHMRCB
 - 19.2 Acceptation du protocole d'entente #202033 - Plans et devis reconstruction de chaussée rue Principale
 - 19.3 Modification au Fonds de la taxe sur l'essence - Appui au député fédéral
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

23-03-20

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

24-03-20

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

Monsieur Hamel - Piste multifonctionnelle
Monsieur Beudet - Colportage

25-03-20

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 4 février 2020 soit adopté avec le tableau des dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 72 735.34\$ incluant les revenus de perception.

26-03-20

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité:

Février 2020

- FOURNISSEURS: 52 807.01\$
- SALAIRES: 13 549.94 \$

ADOPTÉE

6. AVIS PUBLIC DE DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2020

Dominique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière, informe le conseil qu'un avis public a été émis le 27 janvier 2020 conformément à l'article 1007 du Code municipal dans lequel il a été annoncé que le rôle général de perception avait été déposé au bureau municipal et que l'envoi des comptes de taxes suivrait dans un délai imparti.

Les comptes de taxes ont été envoyés le 6 février 2020.

27-03-20

7. RESPONSABILITÉS ET SECTEUR D'ACTIVITÉS DES ÉLUS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'attribuer pour le mandat en cours de chacun des élus, les responsabilités et secteurs d'activité suivants :

René Guimond - Conseiller #1

- ✓ Infrastructures municipales (bâtiment, aqueduc et égout)
- ✓ Comité d'assainissement des eaux usées
- ✓ Comité de revitalisation

Dany Boucher - Conseiller #2

- ✓ Urbanisme (voirie, parcs et terrain-de-jeu et piste cyclable)
- ✓ CCU
- ✓ Comité de revitalisation

Jean-François Bienvenue - Conseiller #3

- ✓ Sécurité civile

Marie-Blanche L'Hérault - Conseillère #4

- ✓ Comité Nouveaux arrivants
- ✓ Embellissement du village

Jason Tousignant - Conseiller #5

- ✓ Maire suppléant
- ✓ Comité Régionalisation de l'Aréna de St-Pierre-les-Becquets (2e représentant)
- ✓ Comité d'assainissement des eaux usées
- ✓ Loisirs (incluant Fête automnale)

Carole Plamondon - Conseillère #6

- ✓ CCU
- ✓ Organismes municipaux (incluant répondant pour le comité de la Biblio)
- ✓ Service incendie
- ✓ Sécurité civile (incluant la gestion du dossier défibrilateur)

Maurice Grimard - Maire

- ✓ Comité d'assainissement des eaux usées
- ✓ Comité de revitalisation
- ✓ Tout comité régional découlant de la MRC de Bécancour (incluant comité Culturel)

ADOPTÉE

28-03-20

8. BALAYAGE DE RUE 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder prochainement au balayage des rues, des stationnements ainsi que de la piste piétonnière et cyclable;

CONSIDÉRANT la soumission reçue des Entreprises Édouard Paquette au tarif horaire de:

Service de balayage de la piste piétonnière et trottoirs	250.00 \$
Service de balayage de la piste cyclable	175.00 \$
Service de balayage des routes 265 et 226 (à 100%)	1300.00 \$
Service de balayage des rues et stationnements	1075.00 \$
Transport de la machinerie	100.00 \$
Service de transport du sable avec camion-benne et homme pour travail manuel avec balai mécanique et souffleur	840.00 \$

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a consenti en avril 2019 à nous laisser la gérance des travaux de balayage des routes 226, 265 et 81922 (rue Principale Ouest) et à nous rembourser les coûts, une fois par année, sur présentation d'une facture;

CONSIDÉRANT QUE nous estimons un prix budgétaire d'environ 3 740\$ plus les taxes applicables pour effectuer le balayage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le contrat de balayage de rues, incluant la route 265 et 226, des stationnements et trottoirs ainsi que de la piste piétonnière et cyclable à Entreprises Édouard Paquette et de refacturer le Ministère des Transports pour un montant forfaitaire de 1 364.20 \$ pour l'année 2020, conformément à l'entente datée du 24 avril 2019. La facture finale de balayage sera faite selon les heures réellement travaillées.

ADOPTÉE

29-03-20

9. CAMP DE JOUR - DEMANDE DE PARTAGE DES COÛTS

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Parisville et Deschaillons-sur-St-Laurent désirent maintenir un service de camp de jour commun pour leurs citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville assume entièrement la coordination et le fonctionnement du Camp de jour offert aux citoyens de Parisville et de Deschaillons-sur-St-Laurent ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De demander à la municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent un partage des dépenses totales nettes engagées par la municipalité de Parisville au prorata du pourcentage de fréquentation de chacune des municipalités, selon le rapport des revenus et dépenses qui sera fourni à la fin de la saison 2020.

ADOPTÉE

Il n'existe pas de résolution 30-03-20. Il s'agit d'une erreur d'attribution des #.

10. ÉTUDE DE PARTAGE D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE

Reporté.

31-03-20

11. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'approuver les dépenses d'un montant de 16 331\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

32-03-20

12. DEMANDE DE BRANCHEMENT AQUEDUC - DESCHAILLONS-SUR-ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QU'une demande de branchement au réseau d'aqueduc a été adressée à la municipalité de Parisville par l'entremise de la firme de consultants Lemay & Choinière Inc. pour un projet d'envergure initié par la Ferme Imaro SENC, située dans le rang St-Charles à Deschaillons-sur-St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE ce projet propose un cheptel de 292 vaches en lactation et 58 vaches taries totalisant une consommation 42 378 litres par jour, incluant les eaux de laiterie et de lavage sur une base annuelle (46 875 litres par jour en période chaude et estivale);

CONSIDÉRANT QUE pour évaluer cette demande supplémentaire, la municipalité a fait appel à sa firme de consultants externe qui a pu fournir un avis technique sur la demande;

CONSIDÉRANT QUE selon cet avis, le puits P-2 est en mesure de survenir théoriquement aux nouveaux besoins demandés, mais il est à considérer que selon les données 2019, si le puits doit fournir 47 m3 supplémentaires, le puits sera pompé environ 90 minutes de plus par jour, ce qui affaiblit considérablement notre autonomie due au fait que nous avons une seule pompe qui nous permet de puiser l'eau dans notre seul puits. Également, la municipalité est d'avis que cette consommation supplémentaire importante pourrait mettre en péril les possibilités de développement futur sur le territoire de Parisville;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De ne pas autoriser de branchement supplémentaire au réseau d'aqueduc de la municipalité de Parisville pour la Ferme Imaro SENC afin d'alimenter les unités animales de son entreprise agricole située à Deschaillons-sur-St-Laurent.

ADOPTÉE

13. INSPECTION RÉGIONALE

33-03-20

13.1. ACCEPTATION DU PROJET DE MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a mis en place un service d'inspection régional de manière à répondre adéquatement aux besoins des municipalités et des contribuables;

CONSIDÉRANT QU'une entente fût présentée, conformément à l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec et approuvée par les parties;

CONSIDÉRANT QU'une analyse des besoins des municipalités a mené à l'ajout de tâches relativement à l'application du volet « nuisances » du règlement général harmonisé et au rôle de personne désignée pour tenter de régler les mésententes en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la MRC devait, conformément à l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec, déposer un projet de modification à l'entente et le transmettre aux municipalités locales membres du service d'inspection régional;

CONSIDÉRANT QUE le projet fût présenté à la séance du conseil des maires du 22 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales membres de l'entente doivent dans les 60 jours qui suivent la réception des documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant leur accord sur le projet de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De confirmer à la MRC de Bécancour notre accord sur le projet de modification au protocole d'entente du service d'inspection régional.

ADOPTÉE

34-03-20

14. FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE DES BORDS DE ROUTE 2020-2021-2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De faire une demande de prix aux Entreprises R.M. Pépin pour le renouvellement du contrat de fauchage en bordure de routes pour une période de trois ans, soit 2020, 2021 et 2022 selon les conditions habituelles mentionnées au devis, en ajoutant le fauchage des fossés des routes 265 et 226, le fossé longeant le terrain du futur développement servant de pluvial actuellement ainsi que ce même terrain servant de dépôt municipal jusqu'à la piste de VTT.

ADOPTÉE

15. RÈGLEMENTS

35-03-20

15.1. RÈGLEMENT #369-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #367-2019 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 4 février 2020 par Marie-Blanche L'Hérault, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et

que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le règlement portant le numéro #369-2020 établissant un programme de revitalisation du territoire à l'égard de certains secteurs soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

16. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

36-03-20

16.1. LA CLEF DE LA GALERIE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme famille la Clef de la galerie est en difficulté financière selon un communiqué de presse émis par la présidente de l'organisme et acheminé à la municipalité et à la population en février dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme lance un cri du coeur et est présentement à la recherche active de sources de financement;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des services de cet organisme est offert aux familles de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre un service d'aide aux devoirs au chalet des loisirs de Parisville depuis août 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fournit gratuitement un local pour le service d'aide aux devoirs ainsi que son entretien;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'offrir un soutien financier de 1000\$ provenant du Volet Jeunesse à la Clef de la galerie.

ADOPTÉE

37-03-20

16.2. ASSOCIATION DE SOCCER LES SEIGNEURIES

CONSIDÉRANT QUE l'Association de soccer Les Seigneuries (ASLS) a présenté une demande d'aide financière à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fournit gratuitement les infrastructures ainsi que l'entretien du terrain (tonte une fois/semaine);

CONSIDÉRANT QU'un montant de 250\$ est suggéré par l'ASLS;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'offrir un montant de 250\$ à l'Association de soccer Les Seigneuries en soutien financier.

ADOPTÉE

17. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

18. CORRESPONDANCES

La liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance est déposée.

19. VARIA

19.1. STATIONNEMENT DE L'APHMRCB

38-03-20

19.1.1. RETRAIT DU STATIONNEMENT DU 1255, RUE ST-JACQUES DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De retirer le stationnement du 1255, rue St-Jacques du contrat de déneigement des chemins d'hiver, et ce, à partir de la saison 2019-2020. Ce stationnement n'étant pas une propriété de la municipalité, cela permettra de régulariser la situation.

ADOPTÉE

39-03-20

19.1.2. LOCATION DU STATIONNEMENT DE L'APHMRCB

Madame Marie-Blanche L'Hérault désire éviter toute situation de conflit d'intérêt car elle siège sur le conseil d'administration de l'organisme, elle en avise l'assemblée et elle s'abstient de participer aux délibérations et au vote.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite louer une partie du stationnement du 1255, rue St-Jacques appartenant à l'Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour (APHMRCB) afin de bonifier les espaces de stationnement actuellement disponibles pour sa salle municipale;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de bâtir une entente entre l'APHMRCB et la municipalité concernant les modalités de location qui devront être établies;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De verser à l'Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour (APHMRCB), propriétaire du 1255, rue St-Jacques, un montant forfaitaire de 3 000\$ pour la location d'une partie de leur stationnement pour l'année 2019-2020 (se terminant le 31 mars 2020).

De monter un projet d'entente avec l'APHMRCB pour la location d'une partie du stationnement pour une période de 3 à 5 ans afin d'établir les conditions d'utilisation ainsi que les modalités de paiement.

ADOPTÉE

40-03-20

19.2. ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE #202033 - PLANS ET DEVIS RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT le projet d'entente que le ministère des Transports a rédigé concernant la préparation des plans et devis en vue de la reconstruction de la chaussée dans le secteur urbain de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière maximale du Ministère à ce projet est évaluée à 35 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- D'accepter le protocole d'entente #202033 concernant les plans et devis en vue de la reconstruction de la chaussée dans le secteur urbain de la rue Principale.

- D'autoriser la directrice générale, Mme Dominique Lapointe et le maire, monsieur Maurice Grimard à signer tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

41-03-20

19.3. MODIFICATION AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE - APPUI AU DÉPUTÉ FÉDÉRAL

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux en régie, c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

CONSIDÉRANT QUE le député fédéral de Bécancour-Nicolet-Sauvel met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

CONSIDÉRANT QUE le député fédéral de Bécancour-Nicolet-Sauvel recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'appuyer le député fédéral de Bécancour-Nicolet-Saurel dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de Bécancour-Nicolet-Saurel et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

ADOPTÉE

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

Monsieur Pérusse - Suivi du projet bureau municipal
Monsieur Pérusse - Projet agent de développement

42-03-20

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 21h21 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 7 avril 2020.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. Maurice Grimard, maire

**Mme Dominique Lapointe, directrice
générale et secrétaire-trésorière**